

Bulletin d'engagement

Cuma ayant levée l'option « Période probatoire » dans les statuts

Entre

La C.U.M.A. N° d'agrément :

Siège social : Numéro RCS :

Numéro TVA : Ville du RCS :

Ci-après dénommée « la CUMA »

et

Le soussigné Demeurant à

Agissant en qualité de :

- exploitant agricole à titre individuel
- de représentant de la société d'exploitation agricole : dénomination sociale et forme juridique (GAEC, EARL, SCEA...) :
- Siège social :
- Ville du RCS et N° d'immatriculation
- N° PACAGE.....
- Numéro TVA :
- En qualité de (gérant ...).....

Ci-après dénommé.e « l'associé coopérateur » déclare :

1° Confirmer son adhésion à la CUMA pour les besoins de son exploitation :

- Sans période probatoire, l'associé ayant refusé la proposition de période probatoire qui lui a été faite par le Conseil d'administration (article 8 bis des statuts)
- Avec une période probatoire d'une durée de 12 mois (*cette durée doit être conforme à celle mentionnée à l'article 8bis des statuts*). L'associé coopérateur pourra mettre un terme à son engagement à la fin de cette période probatoire.

2° S'engager à utiliser, sauf cas de force majeure reconnu par le Conseil d'administration, pour l'exercice social en cours et les exercices suivants, soit du au

- la totalité des services que la CUMA est en mesure de me procurer
- les services suivant de la CUMA¹ :

¹ Si la Cuma a prévu des durées d'engagement différentes selon les services, il faut les préciser

| NATURE DES SERVICES ET/OU DU MATERIEL | NIVEAU D'ENGAGEMENT d'ACTIVITE |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Le présent engagement se renouvellera par tacite reconduction par période de..... sauf dénonciation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au Président du Conseil d'administration de la CUMA, ... mois au moins avant la date d'expiration de la période initiale ou de ses renouvellements.

3° S'engager à souscrire auprès de la CUMA ou à acquérir par voie de cession, le nombre de parts sociales correspondant à mon engagement d'activité, conformément à l'article 14 des statuts de la CUMA. Le capital social d'activité est mis à jour selon les modalités déterminées dans le règlement intérieur.

Le conseil d'administration fixe les modalités de détermination du prix des services assurés par la Cuma. A ce jour, les modalités sont les suivantes

A ce jour les modalités de règlements des factures des services réalisés par la CUMA et précisées dans le règlement intérieur sont les suivantes :

L'adhésion à la CUMA comporte engagement de se conformer à ses statuts et règlement(s) intérieur(s) en vigueur ainsi qu'à leur version à venir valablement approuvés.

Fait en double exemplaire àle

Pour la Cuma, le Président

Pour l'associé coopérateur

Signature

Signature et mention « Lu et approuvé »